



La restauration de 2008

Pour son 250^{ème} anniversaire, le temple vécut une restauration très importante : consolidation des murs extérieurs, travail de la pierre et des crépis, nouveau cadran de la cloche, traitement de la toiture, rénovation des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, éclairage, sécurité, sonorisation, domotique), changement des sols et des gradins, restauration des bancs,

des boiseries et des murs, relevage de l'orgue !

Et aujourd'hui ?

Ce temple accueille toujours une communauté active et vivante, heureuse de pouvoir bénéficier d'un si beau lieu de culte !

Pour en savoir plus sur la paroisse : www.protestant.ch/direct/chene



Le Temple de Chêne-Bougeries

Le temple

A la suite du Traité du 3 juin 1754, entre Genève et le duc Charles-Emmanuel de Savoie et de Sardaigne, la paroisse protestante de Chêne eut à prendre une décision très douloureuse : celle d'abandonner son temple sis à Chêne-Bourg. La rivière « Seymaz » fit office de nouvelle limite entre les deux pays.

De plus, ce temple qui était situé à la place de la poste actuelle de Chêne-Bourg, devait être démoli selon ce traité. En 1755, la Chambre des Comptes de Genève proposa pour l'érection d'un nouveau temple sur terre genevoise « une pièce d'hutins de P. Saugy, existante au-devant des Petites Bougeries » qui devint, plus tard, Chesne-les-Bougeries.



Chêne fut chargé d'en établir les plans. Le 24 décembre 1755, devant le Conseil, « *il adressa, lui-même, les plans et devis qui sont sous les yeux du Conseil; le plan est de figure ovale, qui a plusieurs avantages sur les autres formes pour une moindre dépense, n'y ayant pas d'angles, par là, les places sont en plus grand nombre et toutes utiles, parce qu'on entend de partout le prédicateur ...* »

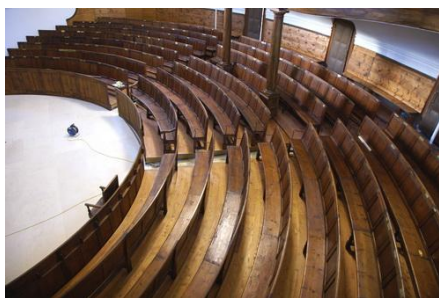
Le projet fut accepté 5 jours plus tard (sic !) par le Conseil. Le maître maçon Gibot fut chargé pour la façon de la maçonnerie des murs du temple, l'excavation du terrain et les fondements et fut nommé inspecteur des travaux le 8 mai 1756. On peut lire, dans les minutes du Conseil, « pour le 1^{er} avril 1758 les gypsiers Baillet et Brolliet devront avoir terminé le plafond et établi la chaire, ce qu'ils firent avec talent pour le prix de 600 florins. A la même date, les maîtres menuisiers Roget et Jossaud devront avoir achevé les bancs.



Jean-Louis Calandrini (1701-1758), mathématicien, physicien, Seigneur Syndic, qui possédait des terres à

Ces bancs devaient être cintrés, à dossiers et à panneaux, les traverses d'en haut en bois de noyer, au prix de 5 florins et 3 sols le pied, y compris la ferrure ».

Ainsi se termina en moins de deux ans le travail de la construction du temple. L'inauguration eut lieu le dimanche 7 mai 1758, en présence du nouveau pasteur Jean Peschier qui avait quitté l'église de Bossey.



En 1835, la fête du Jubilé de la Réforme fut l'occasion d'une grande manifestation. On avait réparé la chaire et l'on installa une nouvelle table de communion en marbre noir. Une cache fut creusée dans le mur du temple, recouverte d'une plaque de marbre portant l'inscription « 1835 les paroissiens de Chêne à leurs descendants de 1936 ». La cache fut ouverte en 1936 : elle contenait des documents de l'époque ainsi qu'une lettre signée de tous les paroissiens de 1835. Emouvant témoignage.

Comme le visiteur pourra le constater, la cache existe toujours (dans le sas d'entrée) et ce seront les paroissiens

de 2036 qui découvriront les trésors déposés en 1936.

L'intérieur du temple de Chêne comporte un mobilier propre aux églises réformées, c'est-à-dire sans ostentation. La chaire est en plâtre verni façon bois, la table de communion en marbre noir datant de 1835, a été remplacée en 1873 par la table en bois que l'on peut voir actuellement.

Les bancs du Temple

Les bancs en noyer ont conservé leurs formes primitives. En effet, en 1758, les paroissiens durent participer au paiement de la construction des bancs. Chaque place mesurait 18 pouces et coûtait de 26 florins et 3 sols.



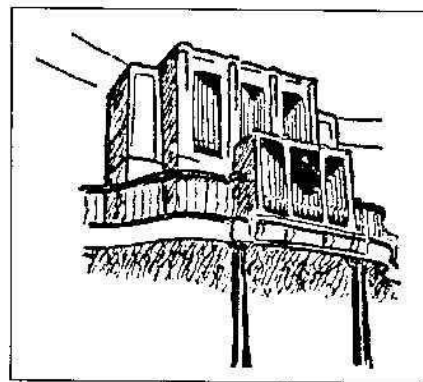
Des places gratuites furent accordées aux particuliers qui avaient participé à la construction du temple. Ces places se transmettaient à la mort du titulaire aux héritiers, ce qui provoquait des complications au Conseil, qui devait tenir une liste à jour.

En 1835, on procéda à un contrôle et l'on remplaça les plaques de papier habituelles par les plaques en laiton que l'on peut toujours admirer.

Les noms des familles chénoises inscrites sont encore souvent représentés dans la commune. Toutefois, depuis le début du 19e siècle, chacun peut s'asseoir où bon lui semble.

Les orgues du Temple

Pour la première fois en 1776, une manifestation musicale est mentionnée dans la paroisse. Le chantre de Saint-Pierre, M. Bourrit fit un concert dans le temple, et y avait fait transporter son orgue. Il faut souligner qu'à cette époque, les paroissiens chantaient a capella sous la direction du maître d'école qui faisait office de chantre. Ce n'est qu'en 1879 qu'un orgue harmonium fut placé sous la galerie



Les orgues actuelles furent inaugurées en 1979 avec l'organiste d'alors, M. Lionel Vaucher, qui en avait établi les plans.

Elles permettent de jouer un large éventail de musique grâce à ses 29 jeux, ses 2201 tuyaux, ses trois claviers manuels et son pédalier. Depuis septembre 2004, les orgues du temple de Chêne sont tenues brillamment par un jeune organiste, M. Vincent Thévenaz.

La cloche

En sortant du temple, sous le péristyle, le visiteur remarquera la superbe cloche enchâssée dans la pierre provenant de l'ancien temple de Chêne-Bourg.



Elle fut transportée en 1758 dans le clocher du nouveau temple. Sur un côté, elle porte l'inscription « fondu à Genève par Samuel Moritz l'année 1739 » et, sur l'autre, elle arbore l'écusson de Genève. Lors de la transformation du clocher en 1899, Elle fut mise hors service et déposée sous le parvis du temple.

